



**Valérie Létard,
Secrétaire d'Etat à la Solidarité**

DOSSIER DE PRESSE

Le gouvernement remet un rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la politique du handicap, 4 ans après le vote de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

1 : Dossier de presse

Introduction : La loi du 11 février 2005 nous engage à construire une société humaniste et moderne.

Première partie : L'effort budgétaire considérable qui a été engagé produit des résultats encourageants

Deuxième partie : Des progrès restent indispensables en matière d'accompagnement du projet de vie et d'accessibilité

Troisième partie : Mener une véritable politique des ressources et de l'emploi en direction des personnes handicapées pour améliorer leur intégration au cœur de la société

Quatrième partie : Améliorer l'accès à la compensation des conséquences du handicap, quel que soit le projet de vie de la personne handicapée

2 : Annexes

Les chiffres clés

Le calendrier des actions mise en œuvre

Introduction :

La loi du 11 février nous engage à construire une société humaniste et moderne

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dont nous fêtons le 4^{ème} anniversaire, a profondément renouvelé notre politique en direction des personnes handicapées.

Elle repose essentiellement sur **deux piliers** répondant aux deux facteurs caractérisant le handicap : à l'inadaptation de la Cité, la loi répond par « **l'accessibilité à tout pour tous** » ; aux conséquences des déficiences de la personne, elle répond par la reconnaissance d'un **droit à compensation par la solidarité nationale**.

En réalité, **cette loi exige de l'ensemble des acteurs qu'ils s'engagent dans une course contre la montre dans l'objectif de bâtir une nouvelle manière de vivre, autour d'un projet de société humaniste et moderne**, où les réponses aux besoins des personnes handicapées sont si bien intégrées qu'elles en deviennent évidentes, naturelles. En matière d'accessibilité, l'horizon c'est 2015 dans 2150 jours seulement.

Cette mission doit impérativement réussir. Elle est à la fois motivante et ambitieuse : elle demande, de la part de l'ensemble des acteurs, une capacité à se mobiliser, à lever les freins, à se montrer inventif et volontariste sans jamais baisser les bras.

Les pouvoirs publics sont là pour coordonner et impulser l'application de cette loi fondatrice en essayant d'être aussi bien à l'écoute des personnes handicapées qu'attentifs aux des acteurs publics et privés qui, tout en étant parfaitement convaincus du bien fondé des mesures, doivent être accompagnés et stimulés pour surmonter la complexité et le coût de leur réalisations.

Pour tenir les objectifs fixés, la loi prévoit un calendrier de mise en œuvre jalonné de plusieurs étapes, au premier rang desquelles la **Conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 10 juin 2008** et qui a été l'occasion pour le Président de la République d'annoncer un **plan d'action, décliné par l'ensemble des ministères**. Huit mois après cette Conférence, le Gouvernement remet au Parlement son **rapport** sur la mise en œuvre de la loi et du plan d'action annoncé.

Ce rapport est déposé ce 13 février 2009 sur le bureau des deux assemblées, devant lesquelles **il pourra faire l'objet d'un débat à l'initiative des parlementaires**.

Première partie :
Un effort budgétaire considérable qui produit des résultats encourageants

Faire que la réforme de 2005 se traduise concrètement dans la vie quotidienne des personnes handicapées est au cœur de l'engagement du Gouvernement. En quatre ans, **l'effort public en direction des personnes handicapées a augmenté de 6 milliards d'euros.** Les résultats de cet investissement collectif sont désormais visibles :

- le nombre d'**enfants handicapés scolarisés à l'école ordinaire** a augmenté de **30 %** ;
- **58 000 personnes** handicapées bénéficient aujourd'hui de la nouvelle **prestation de compensation du handicap**, pour un montant moyen de 1 100 €, soit le double de ce à quoi elles pouvaient prétendre auparavant ;
- **38 490 places nouvelles** en établissements et services pour personnes handicapées ont été financées par l'Etat et l'assurance maladie entre 2005 et 2009.

Deuxième partie :
**Des progrès restent indispensables en matière d'accompagnement
du projet de vie et d'accessibilité**

Malgré l'effort considérable engagé et qui produit des avancées incontestables, des difficultés persistent :

a : Améliorer le fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) :

Le constat :

Il est nécessaire de **faire évoluer le statut des maisons départementales des personnes handicapées**, qui rencontrent d'importantes difficultés de fonctionnement, malgré les moyens conséquents qui leur sont consacrés par l'Etat, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et les conseils généraux.

Les objectifs :

Dans le cadre du texte sur le 5^{ème} risque de protection sociale, le Gouvernement proposera des mesures pour :

- confirmer le **département** dans son rôle de responsable des maisons départementales ;
- permettre à **l'Etat** d'assurer son rôle de garant de l'équité territoriale ;
- préserver **l'innovation majeure que constitue la participation des associations de personnes handicapées à la gouvernance des maisons**
- faire évoluer, à terme, les MDPH vers des **maisons de l'autonomie**.

Le financement :

Dans tous les cas, la solution retenue s'accompagnera d'un **règlement financier global**, qui permettra de clarifier le statut des agents de l'Etat mis à disposition des MDPH et de garantir dans le temps les engagements de l'Etat vis-à-vis de ces institutions.

B : Accélérer la mise en œuvre de la politique d'accessibilité

Le constat :

Le Gouvernement a entendu les craintes du monde associatif de voir la **politique d'accessibilité** prendre du retard. S'il est inévitable, compte tenu du calendrier fixé par la loi elle-même, que ce volet de la loi soit celui pour lequel des progrès importants restent à accomplir, la **mobilisation de l'ensemble des acteurs, publics et privés**, pour tenir l'objectif d'une société accessible en 2015 est essentielle. Pour le Gouvernement, il s'agit d'une **priorité absolue** et d'un véritable **projet de société**.

Les moyens mis en place :

Pour continuer à mobiliser les propriétaires, **le Gouvernement va :**

Piloter

- en créant un **observatoire de l'accessibilité**, pour suivre l'état d'avancement des travaux en matière de cadre bâti et de transports ;

Mobiliser

- **en accélérant le calendrier des diagnostics d'accessibilité** qui devront être réalisés, pour les bâtiments les plus importants, dès 2009 ;
- en généralisant la **formation à l'accessibilité pour les professionnels du bâtiment et des transports** depuis le 1^{er} janvier 2009, avec la publication d'un référentiel de formation obligatoire ;
- en installant un comité de pilotage en vue du lancement avant fin 2009 du **premier centre relais téléphonique** pour les personnes sourdes ou malentendantes ;

Accompagner

- grâce à une nouvelle dynamique impulsée par **le volet « accessibilité » du plan de relance** annoncé par le Président de la République qui permettra de financer des travaux dans les bâtiments de l'Etat, mais aussi à la RATP, à la SNCF, à la Poste et au niveau des collectivités locales.

Le compte à rebours de l'accessibilité

- Dès le vote de la loi : Installation des commissions communales et intercommunales d'accessibilité. *Bilan en cours* ;
- Février 2008 : Adoption des schémas directeur d'accessibilité des transports publics. *Bilan en cours* ;
- Avant fin 2009 : Adoption des plans de mise en accessibilité de chaque commune ou groupement ;
- Avant fin 2009 : Diagnostics d'accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP) les plus importants (catégories 1 et 2) et les ERP de l'Etat ;
- Avant fin 2010 : Diagnostics d'accessibilité pour tous les autres établissements recevant du public ;
- Avant fin 2010 : Accessibilité complète des préfectures et universités ;
- Avant février 2011 : Mise en place de transports de substitution en cas d'impossibilité technique absolue de mettre en accessibilité ;
- 2015 : Accessibilité totale des établissements recevant du public, des espaces publics et des transports publics.

Troisième partie :

Mener une véritable politique des ressources et de l'emploi en direction des personnes handicapées pour améliorer leur intégration au cœur de notre société

1: Parce que la crise économique ne doit pas devenir une crise de la solidarité, la réforme de l'allocation aux adultes handicapés vient soutenir le pouvoir d'achat des personnes handicapées :

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, une **revalorisation de 25 %** en cinq ans a été initiée, ce qui représente un effort de **1,4 milliard d'euros**. Fin 2009, l'AAH atteindra 682 euros, soit, chaque mois, 54 euros de plus que début 2008.

Pour que l'accès à l'emploi se traduise par une amélioration des ressources, le Gouvernement a également engagé une **réforme des règles de cumul entre AAH et salaire** :

- depuis le 1^{er} janvier 2009, on peut percevoir l'AAH dès le premier jour de chômage (il fallait jusque là avoir 1 an d'inactivité) ;
- en octobre 2009, l'AAH sera calculée **tous les trois mois** pour s'ajuster plus rapidement aux changements de situation ;
- allocation et salaire pourront être **cumulés intégralement pendant 6 mois, puis de façon partielle jusqu'à 1,3 SMIC sans limitation de durée**.

➔ Au total, avec la réforme, une personne handicapée avec un salaire de 400 euros verra ses ressources, AAH comprise, augmenter de 118 euros par mois.

2: Parce que la dimension professionnelle du projet de vie est essentielle, le Président de la République a proposé aux employeurs et aux personnes handicapées un Pacte national pour l'emploi fondé sur :

- un **bilan professionnel**, mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009 : il est réalisé par les MDPH auprès des demandeurs d'AAH et leur permet de bénéficier, le cas échéant et sans démarche supplémentaire, d'une **reconnaissance de leur qualité de travailleur handicapé**, d'une orientation professionnelle et d'un accompagnement spécifique par le service public de l'emploi ;
- la **suppression de la limite d'âge pour l'accès des personnes handicapées à l'apprentissage** : elle est effective depuis le 1^{er} janvier 2009 ;
- des **politiques concertées d'accès à la formation professionnelle** des personnes handicapées : l'ensemble des régions sera prochainement couvert par un plan formalisé en la matière ;
- une **aide à la mise en accessibilité des locaux professionnels** : **4000 entreprises** privées ont déjà pu en bénéficier en 2008 et une aide équivalente a été mise en place pour le **secteur public** depuis cet automne.

Quatrième partie

Améliorer l'accès à la compensation des conséquences du handicap, quel que soit le projet de vie de la personne handicapée

1: Parce que la compensation reste centrale dans la politique du handicap, le Gouvernement s'est engagé à pérenniser son financement par la solidarité nationale dans le cadre d'un 5ème risque de protection sociale.

Dans le cadre du 5^{ème} risque, le Gouvernement souhaite assurer le financement à long terme par la **solidarité nationale** du droit à compensation pour les personnes handicapées, **sans condition de ressources, sans référence au patrimoine et sans recours à l'assurance privée.**

De plus, même si la prestation de compensation n'a pas encore achevé sa montée en puissance, les personnes handicapées attendent légitimement certains ajustements et le Gouvernement a entendu ces demandes : dans le cadre du 5^{ème} risque, la PCH pourra comprendre la **prise en charge d'heures d'aide domestique**, ainsi que **l'aide à la parentalité.**

2: Pour les personnes les plus lourdement handicapées, un plan pluriannuel de création de 50 000 places en établissements et services a été lancé.

La construction de ces 50 000 places sera engagée en 5 ans et l'ouverture au public garantie à horizon de 7 ans. Au total, **1,45 milliard d'euros** sont mobilisés pour ces créations de places.

Ce plan s'est d'ores et déjà traduit en 2008 par le financement de 9 625 places nouvelles, auxquelles s'ajouteront, en 2009, 6 965 places supplémentaires, fléchées en priorité sur l'accueil des personnes autistes, polyhandicapées, traumatisées crâniennes et handicapées psychiques, soit 16 590 places au total.

Le **plan de relance** annoncé par le Président de la République va permettre d'**accélérer la construction de ces places**, grâce à une **aide à l'investissement portée à 85 millions d'euros pour 2009.**

ANNEXE 1 :

2005-2009 : Les chiffres clés de 5 avancées majeures

Plus de moyens pour le handicap

En 2005, 32,6 milliards d'euros
En 2009, 38,6 milliards d'euros (estimation)
➔ soit + 6 milliards d'euros (+ 18,4 % en 4 ans) dont:
+ 1 milliard d'euros pour l'Etat
+ 1,3 milliard d'euros pour la CNSA
+ 400 millions d'euros pour les départements
+ 300 millions d'euros pour AGEFIPH et FIPHFP
+ 3 milliards d'euros pour la sécurité sociale (toutes branches confondues)

Plus d'enfants handicapés scolarisés (primaire, collège, lycée)

En 2005, 131 000 enfants handicapés scolarisés
En 2009, 170 000 enfants handicapés scolarisés
➔ soit 30 % de plus qu'en 2005

Plus de pouvoir d'achat

Augmentation de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH)

2005 : 599,49 euros
2008 : 621,26 euros
2009 : 652,59 euros
➔ soit + 8,9 % depuis 2005
NB : L'AAH aura plus progressé en 1 an (+ 31 euros) que pendant les 3 années précédentes (+21 euros)

Réforme de l'intéressement

Avec un salaire de 400 euros :
Aujourd'hui : AAH = 455 euros
A partir d'octobre 2009 : AAH = 573 euros
➔ soit 118 euros de plus chaque mois
A temps plein au SMIC :
Aujourd'hui : plus d'AAH
A partir d'octobre 2009 : 213 euros
➔ soit 213 euros de plus chaque mois
Pour mémoire : nombre de bénéficiaires de l'AAH en 2008 = 814 000

Meilleur accès au marché de l'emploi

+ 24 % d'embauches de travailleurs handicapés
+ 15% d'accords collectifs conclus sur la question de l'emploi des personnes handicapées
+ 80 % d'interventions de l'AGEFIPH en matière de formation des personnes handicapées
+ 68 % d'augmentation de la collecte en faveur de l'emploi des PH (AGEFIPH et FIPHFP)
Pour mémoire : taux d'emploi dans le privé = 2,8 %, taux d'emploi dans le public = 3,98 % (chiffres 2007)

Meilleure compensation

Compensation individuelle

En 2005 : montant moyen de l'ACTP = 550 euros
En 2009 : montant moyen de la PCH, qui la remplace = 1100 euros
➔ soit un montant multiplié par deux
Pour mémoire : 58 000 bénéficiaires de la PCH en 30 juin 2008. Dépenses 2008 = 530 M€

Places en établissement et services pour personnes handicapées

En 2005 : 278 850 places en établissements et services financés par l'Etat et l'assurance maladie
En 2009 : 313 340 places, sur le même champ
➔ soit 34 490 nouvelles places et 1,9 milliards d'euros d'investissement en 4 ans
Pour mémoire : s'y ajoutent 105 016 places financées par les conseils généraux (source : FINESS 2009)

Annexe 2

20 mois, 20 actions fortes en faveur du handicap

- Septembre 2007:** Mise en place du numéro 0 800 55 55 00, numéro azur pour accompagner la rentrée scolaire des enfants handicapés
- Novembre 2007 :** Mise en place de la Charte Université Handicap
- Février 2008 :** Lancement du plan des métiers au service des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées
- Février 2008 :** Lancement du 3977, numéro pour lutter contre la maltraitance
- Avril 2008 :** Publication du décret rendant obligatoire l'accessibilité aux numéros d'urgence (15, 17, 18) à être accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.
- Mai 2008 :** Lancement du plan autisme
- Juin 2008 :** Lancement du plan handicap visuel
- Juin 2008 :** Conférence nationale du handicap
- Juin 2008 :** Charte Grandes Ecoles et Handicap
- Juin 2008 :** Remise du rapport sur l'audiodescription des programmes télévisuels pour les personnes aveugles et malvoyantes
- Août 2008 :** La France est le premier pays au monde à accorder la même prime aux Jeux Olympiques à ses sportifs valides et non valides.
- Septembre 2008 :** Amorce de l'augmentation de l'AAH de 25% en 5 ans
- Septembre 2008 :** Les expérimentations du plan des métiers démarrent en Alsace, Nord-Pas-de-Calais et Centre
- Octobre 2008 :** La loi de financement de la sécurité sociale acte le plan de création de places : 50 000 places engagées sur 5 ans, ouvertes au public en 7 ans.
- Décembre 2008 :** Plan de rattrapage de l'offre médico-sociale dans les Antilles : 100 places par an en Guadeloupe, 150 places par an en Martinique. Un plan équivalent sera prochainement proposé à la Guyane.
- Décembre 08 :** Publication du décret rendant gratuit l'accès aux fichiers sources des œuvres destinées à être traduites en braille.
- Janvier 2009 :** Le plan de relance porte l'aide à l'investissement pour la création de places en établissements pour personnes handicapées en 2009 de 75 à 85 millions d'euros et finance les investissements d'accessibilité de l'Etat, des entreprises publiques et des collectivités locales
- Février 2009 :** Remise du rapport de Cécile Gallez sur l'accueil des personnes handicapées et des personnes âgées en Belgique
- Juin 2009 :** Mise en œuvre des nouvelles modalités de prise en charge des frais de transport des personnes handicapées accueillies en établissements
- Octobre 2009 :** Possibilité de cumuler salaire et allocation sur le modèle du RSA